

Formations BTP

09

Chefs d'entreprise, Conjointes Collaboratrices & Salariés

*se former aujourd'hui,
pour être plus efficace
demain*

FORMATIONS OBLIGATOIRES HYGIÈNE - SÉCURITÉ

TECHNIQUES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

RÈGLEMENTATION - TRANSITION NUMÉRIQUE - GESTION D'ACTIVITÉS

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE - QUALIFICATION RGE - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE


CTFPA
Centre Technique et de Formation
des Professionnels de l'Artisanat


CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
ARIEG

CNATP
LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PAYSAGE


Métiers du Bâtiment
et des Travaux Publics

1^{er} SEMESTRE 2023

La CAPEB et la CNATP de l'Ariège ont développé ensemble un service de proximité destiné à vous aider, à vous accompagner dans vos démarches de formations pour vous-même, votre conjoint et vos salariés.

De l'identification de vos besoins à la programmation des formations, en passant par le montage des dossiers de prise en charge financière, notre chargée de la formation vous accompagne dans toutes vos démarches.

Téléphone : 05 34 09 81 82
courriel : formation@u2p09.fr

1-CONSEIL

- Identification de vos besoins
- Information sur les formations obligatoires
- Conseil pour accéder et se préparer aux nouveaux marchés

2-PRISE EN CHARGE FINANCIERE

- Montage des dossiers
- Suivi des remboursements

3 -PROGRAMMATION, SUIVI ET ACCUEIL

- Programmation des formations les plus adaptées à vos Entreprises, à vos marchés et aux évolutions des besoins de vos clients et de la réglementation des métiers.
- Suivi des dossiers des formations continues obligatoires
- Accueil des stagiaires et contrôle de leur satisfaction

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Chargée formations
et qualifications
05.34.09.81.82

Katia CATTANEO

« Back Office Formation », Inscriptions aux formations, Gestions des suivis ,Renseignements et conseils, Enregistrement des paiements, Procédures liées aux qualifications, Suivi des dossiers de qualification et de leur renouvellement

Chargée relations
avec les Entreprises
06.80.04.08.78

Monique MACIEL

Ingénierie formation, Conseils et orientation aux entreprises, Audit et plan d'action individualisés Qualifications, labels et marque ,et notamment RGE

SÉCURITÉ - FORMATIONS OBLIGATOIRES

RSST (Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail)
SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
RECYCLAGE HAB. ÉLECTRIQUE B2V-BR
CACES MANUSCOPIQUE
HAB. ÉLECTRIQUE B2V-BR (Personnel Electricien)
GESTES ET POSTURES
TRAVAUX EN HAUTEUR
ÉCHAFAUDAGES
HAB. ÉLECTRIQUE BO-HO-BS (Personnel Non Electricien)
CACES NACELLE
AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

pages 6 à 9

TECHNIQUES MÉTIERS

PROFESSIONNEL GAZ
MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGÈNES
POMPES À CHALEUR CEE: ZÉRO DÉFAUT
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
PLÂTRES RAVALEMENT FAÇADES
MENUISERIES
PLÂTRES DE SOL
DEPANNAGE PERFECTIONNEMENT CLIM

pages 10 à 12

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE - QUALIFICATION RGE

IRVE Niv.1 (installation de ornes de recharge de véhicules électrique)
FEEBAT RENOVE
QUALIPAC
QUALIBOIS AIR
QUALIPV - module Elec
IRVE Niv.2 (installation de ornes de recharge de véhicules électrique)
QUALIBOIS EAU

pages 13 à 15

GESTION DES ENTREPRISES DU BATIMENT

MÉMOIRE TECHNIQUE
AIDES AUX TRAVAUX
DOCUMENT UNIQUE DU BTP
GESTION DU STRESS DANS LE BTP
ASSISTANTE DU BTP
CHORUS PRO

pages 16 à 17

SECURITE - FORMATIONS OBLIGATOIRES
Pages 6 à 9

TECHNIQUE MÉTIERS
Pages 10 à 12

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE- QUALIFICATIONS RGE
Pages 13 à 15

GESTION DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
Pages 16 à 17

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET			
1	D	Jour de l'an		1	M	SST	1	S		1	J	AIDES AUX TRAVAUX	1	S	
2	L	2	J	2	J	FEEBAT RENOVE	2	D		2	V		2	D	
3	M	3	V	3	V		3	L	QUALIPAC	3	M	QUALIBOIS AIR	3	L	CACES NACELLE
4	M	4	S	4	S		4	M		4	J		4	M	
5	J	5	D	5	D		5	M	D.U du BTP	5	V		5	M	
6	V	6	L	6	L		6	J		6	S	RSST	6	J	ASSISTANTE DU BTP
7	S	7	M	7	M	RSST	7	V		7	D	ASSISTANTE DU BTP	7	V	
8	D	8	M	8	M		8	S		8	L	Armistice	8	S	
9	L	9	J	9	J	PLÂTRES RAVALEMENT FAÇADES	9	D		9	M		9	D	
10	M	10	V	10	V		10	L	Pâques	10	M		10	L	FEEBAT RENOVE
11	M	11	S	11	S		11	M		11	J		11	M	
12	J	12	D	12	D		12	M		12	V	CHORUS PRO	12	M	
13	V	13	L	13	L	HABILITATION ELECTRIQUE B2V-BR	13	J		13	S		13	J	
14	S	14	M	14	M		14	V	GESTION DU STRESS	14	D		14	V	Férié
15	D	15	M	15	M		15	S		15	L	QUALIBOIS EAU	15	S	
16	L	16	J	16	J	ASSAINISSEMENT NON COLLETIF	16	D		16	M	ASSISTANTE DU BTP	16	D	
17	M	17	V	17	V		17	L		17	M		17	L	ASSISTANTE DU BTP
18	M	18	S	18	S		18	M		17	S		18	M	
19	J	19	D	19	D		19	J	ÉCHAFAUDDAGE	18	D		19	M	
20	V	20	L	20	L		20	M		19	V		20	J	DÉPANNAGE PERFECTIONNEMENT CLIM
21	S	21	M	21	M	PAC CEE : 0 DÉFAUT	21	V		20	S		21	V	
22	D	22	M	22	M		22	S		21	D		22	S	
23	L	23	J	23	J	GESTES ET POSTURES	23	D		22	L	ASSISTANTE DU BTP	23	D	
24	M	24	V	24	V		24	L	ASSISTANTE DU BTP	23	M		24	L	
25	M	25	S	25	S		25	M		24	M		25	M	
26	J	26	D	26	D		26	M		25	J	TRAVAUX	26	M	
27	V	27	L	27	L		27	J	MENUISERIES	26	V		27	J	
28	S	28	M	28	M	TRAVAUX EN HAUTEUR	28	V		27	S		28	V	
29	D	29	M	29	M		29	S		28	D		29	S	
30	L	30	J	30	J	IRVE Niv. 1	30	D		29	L	Pentecôte	30	D	
31	M	31	V	31	V					30	M		31	L	
										31	V	ASSISTANTE DU BTP			

RSST - Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail

Animé par Jean-Marc PONS

19 JANVIER / 7 MARS / 6 JUIN

Vous ou votre salarié, arrivez à terme de la validité de votre SST.

Nous vous proposons une session Recyclage SST afin de conserver la validité du brevet de secourisme, pour lequel il est obligatoire de suivre un recyclage une fois tous les deux ans.

Revoir, confirmer et réactualiser les gestes indispensables pour porter secours aux victimes dans le cadre du travail en attendant l'arrivée des secours médicalisés.

* conditions de financement des formations page 18



3 SESSIONS PROGRAMMÉES

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour
Coût de la formation: 272 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 210 €) 62 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 140 €) 132 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

télécharger le bulletin d'inscription
> [Session de JANVIER](#)
> [Session de MARS](#)
> [Session de JUIN](#)

SST - Sauveteur Secouriste du Travail

Animé par Jean-Marc PONS

1 et 2 FÉVRIER / 27 et 28 JUIN

L'article R241.39 du Code du Travail exige que : « dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes pendant plus de 15 jours, un membre du personnel doit avoir reçu l'instruction pour donner les premiers secours d'urgence ».

Il est important que des membres de l'entreprise en nombre suffisant aient reçu une formation aux premiers secours pour protéger, alerter et secourir.

Cette formation permet d'obtenir le brevet SST et de répondre aux obligations en matière d'évaluations des risques professionnels.

* conditions de financement des formations page 18



2 SESSIONS PROGRAMMÉES

Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours
Coût de la formation: 544 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 420 €) 124 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 280 €) 264 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

télécharger le bulletin d'inscription
> [Session de FÉVRIER](#)
> [Session de JUIN](#)

Recyclage HAB. ÉLEC B2V-BR

Animé par PERFORM

Objectif : Être capable de connaître le risque électrique et savoir mettre en œuvre les procédures de sécurité et connaître les limites des interventions BR.

- Symboles d'habilitation et rôles de chacun
- Prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Interventions en basse tension d'entretien et de dépannage
- Matériels électriques BT et HT
- Informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Utilisation du matériel et de l'outillage spécifique aux interventions BT
- Opérations de consignation et documents associés
- Passage du QCM

CACES R 482 CAT. F

Animé par ECF

Du 7 au 9 FEVRIER

Le CACES, vous permet de répondre à vos obligations de délivrance d'une autorisation de conduite à vos salariés. Cette formation concerne le manuscopique.

Objectif : Obtenir le Certificat d'Aptitude à Conduire En Sécurité (CACES)

Jour 1 - THEORIE

- La réglementation: Recommandation R482.
- Classification, technologie.
- Sécurité.

Jour 2 - PRATIQUE

- Vérifications
- Conduite, circulation et manœuvres
- Maintenance

Jour 3 - TESTS

* conditions de financement des formations page 18



validité 10 ans

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours
Coût de la formation: 816 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 630 €) 186 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 420 €) 396 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

télécharger le bulletin d'inscription

HAB.ÉLECTRIQUE B2V-BR

Animé par PERFORM

Du 13 au 15 MARS

Depuis le 1er juillet 2015, l'habilitation électrique est OBLIGATOIRE

Être capable d'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques Basse Tension dans le respect de la norme NF C18-510.

- Connaître la réglementation en vigueur
- Evaluation des risques, incidence sur le comportement et règles de sécurité : Personnes intervenantes, Domaines de tension et zones à risque électrique
- Consignation et travaux hors tension en BT
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension BT
- Interventions en BT
- Consignation, travaux, opérations particulières
- Sécurité lors des opérations de mesurage
- Appareils électriques amovibles et portatifs à main
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

* conditions de financement des formations page 18



Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours
Coût de la formation: 816 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 630 €) 186 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 420 €) 396 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

télécharger le bulletin d'inscription

GESTES ET POSTURES

Animé par PERFORM

23 MARS

Objectif :

- Appréhender les risques dorsolombaires et leur prévention,
- Appliquer les techniques de gestes et postures de travail adaptées pour atténuer la fatigue et réduire la fréquence des accidents.

Statistiques des accidents et Accidents de Travail :

- Notions élémentaires d'anatomie (le squelette, la musculature, la colonne vertébrale...)
- Prévention des accidents (la bonne utilisation des EPI, l'éducation gestuelle, les positions au poste de travail, notions d'ergonomie...)
- Applications pratiques (étude d'un poste de travail, principes de sécurité et d'économie d'effort) Prise de conscience du personnel (Donner au salarié matière à réflexion concernant son poste de travail, l'amener à éviter le répétitif dans ses gestes ou postures contraignantes, les déterminants de l'activité physique...)



GESTES & POSTURES

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour
Coût de la formation: 272 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 210 €) 62 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 140€) 132 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

télécharger le bulletin d'inscription

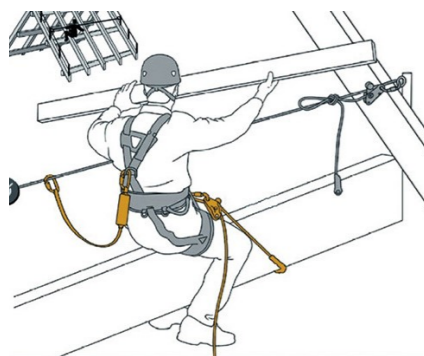
TRAVAUX EN HAUTEUR

2 SESSIONS PROGRAMMÉES

Animé par PERFORM

28 MARS / 25 MAI

Maîtriser la législation relative à ces matériels, les règles de prévention qui en découlent et être capable de les appliquer sur le chantier.



- Sensibiliser et analyser les risques liés aux travaux en hauteur
- Connaître et respecter la réglementation concernant les travaux temporaires en hauteur
- Acquérir la maîtrise de l'utilisation du harnais en respectant les règles de sécurité et de conformité
- Se déplacer en milieu vertical sous la responsabilité d'un technicien cordiste

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 210 €) 62 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 140 €) 132 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

télécharger le bulletin d'inscription

[> Session de MARS](#)
[> Session de MAI](#)

* conditions de financement des formations page 18

CACES R486 CAT.B

Du 3 au 5 JUILLET

Animé par ECF

Le CACES, Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité, vous permet de répondre à vos obligations de délivrance d'une autorisation de conduite à vos salariés.



Cette formation concerne les nacelles multidirectionnelles.

Objectif :
Obtenir le Certificat d'Aptitude à Conduire En Sécurité (CACES)

Jour 1 - THEORIE
Jour 2 - PRATIQUE
Jour 3 - TESTS

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 630 €) 186 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 420 €) 396 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

télécharger le bulletin d'inscription

* conditions de financement des formations page 18

ÉCHAFAUDAGE

DU 19 au 21 AVRIL

Animé par PICA



Les chutes de hauteur constituent l'une des premières causes d'accidents du travail graves et mortels. Les chutes à partir d'échafaudages occupent une place importante dans ces statistiques.

Vos salariés doivent être formés au montage, démontage et à la réception des échafaudages

Cette formation pratique de 3 jours vous permettra d'obtenir l'attestation nécessaire.

Objectif :
Savoir monter, réceptionner, utiliser et démonter des échafaudages de pieds fixes en toute sécurité.

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 630 €) 186 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 420 €) 396 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

télécharger le bulletin d'inscription

* conditions de financement des formations page 18

AIPR - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

9 FÉVRIER

Animé par PERFORM

validité 5 ans



Formation obligatoire depuis le 1er janvier 2018

- Connaître la réglementation DT - DICT
- Savoir préparer les travaux à proximité des réseaux
- Se situer dans les niveaux de responsabilité parmi les différents acteurs
- Se préparer aux questions QCM

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 210 €) 62 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 140€) 132 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

télécharger le bulletin d'inscription

* conditions de financement des formations page 18

HAB. ELECTRIQUE B0-HOV-BS

19 et 20 JUIN

Animé par PERFORM

L'habilitation électrique est OBLIGATOIRE et IMPORTANTE

Toute personne « non électricien » chargé d'assurer les travaux (B0-H0V) ou petites interventions prédéterminées par une note de service (BS) sur tout ou partie d'un ouvrage électrique en exploitation, mis hors tension.

- Rôle du chargé d'intervention
- Notions élémentaires d'électricité circuit électrique
- Sensibilisation aux risques électriques
- La prévention des risques électriques
- Publication NF C18-510
- Appareillage électrique BT
- Opérations dans l'environnement
- Application pratique

validité 3 ans

Pour vous : plombiers, peintres, plâtriers, etc.
Qui ne tirez pas de lignes !



Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours

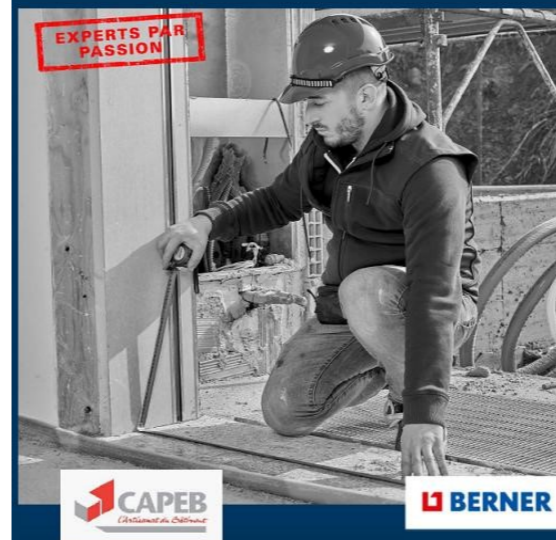
Coût de la formation: 544 €
RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 420 €) 124 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 280 €) 264 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

télécharger le bulletin d'inscription

8 * conditions de financement des formations page 18

Partenaire de la CAPEB



BERNER

Visserie, perçage, outillage, électroportatif, fixation...

BERNER se positionne comme l'un des leaders de la distribution pour les professionnels du bâtiment.

Découvrez les avantages dédiés aux adhérents CAPEB-CNATP

Vous souhaitez être mis en relation avec les commerciaux BERNER?

N'hésitez pas à contacter notre chargée des relations avec les entreprises.

Monique MACIEL Téléphone: 05.34.09.81.82 - Portable: 06.80.04.08.78

PROFESSIONNEL GAZ

Du 24 au 26 JANVIER

Animé par QUALIGAZ

Nous vous proposons, par le biais de ce stage, de vous préparer au passage du Test QCM obligatoire pour accéder à l'appellation

PROFESSIONNEL GAZ INSTALLATION.

Rappelons que cette appellation, outre sa garantie d'efficacité et de sérieux qu'elle procure à votre entreprise, vous permet :

- ⇒ De limiter les risques d'anomalies
- ⇒ De réduire le coût des certificats de 80%
- ⇒ D'éviter les contrôles systématiques



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION

Révision des RÈGLES techniques et entraînement au QCM

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 24 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 900 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 720 €) 180 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 480 €) 420 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 900 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

POMPES À CHALEUR CEE: Zéro Défaut

21 MARS

Animé par QUALIGAZ

Objectif:

- Mettre en pratique toutes les bases techniques et réglementaires indispensables à la bonne installation d'une pompe à chaleur
- Maîtriser les référentiels de contrôle CEE PAC
- Savoir utiliser les fiches autocontrôle CEE PAC

Programme:

- Présentation des Fiches d'Opérations Standardisées (FOS) liées à la PAC
- Revue des critères d'éligibilité des FOS et paramètres nécessaires au calcul du montant de certificats d'économie d'énergie
- Etude d'une installation de PAC et des points de contrôle associés
- Référentiels et fiches auto contrôle CEE PAC
- Validation de la bonne utilisation de la fiche auto contrôle CEE PAC
- Bilan et synthèse

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 300 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 240 €) 60 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 160 €) 140 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 300 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

MANIP FLUIDES

Du 20 au 24 FÉVRIER

Animé par ETE FORMATION

Formation préparatoire à l'attestation d'aptitude catégorie 1

Maîtriser les opérations de mise en service, de maintenance et d'exploitation des systèmes de climatisation, pompe à chaleur et froid commercial ou industriel (sauf climatisation automobile) de la catégorie 1 au sens des arrêtés du 30 juin 2008, du 16 avril 2010 et du 29 février 2016 (référentiels).

Formation en 3 parties

- **Théorique:** Théorie des machines frigorifiques, Le diagramme enthalpique, Impacts environnementaux et réglementation des fluides frigorigènes...
- **Pratique:** Récupération du fluide, Mise sous pression d'azote, Tirage au vide, Charge en fluide, Contrôle d'étanchéité électronique ...
- **Tests**

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 40 heures sur 5 jours

Coût de la formation: 1 360 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 1 200 €) 160 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 800€) 560 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 1 360 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

MENUISERIES

27 et 28 AVRIL

Animé par Gwendal LECOMTE

CHOISIR ET INSTALLER DES MENUISERIES PERFORMANTES

Objectif:

- Être capable de dimensionner et de choisir des menuiseries extérieures performantes dans le neuf ou l'existant notamment par rapport aux différentes réglementations (étanchéité, acoustique et énergétique).
- Savoir les poser dans les règles de l'art, et sera capable de contrôler sa pose.
- Savoir également conseiller le maître d'ouvrage sur l'entretien de celle-ci pour maintenir sa performance et prévenir tout risque de mal façon ou de sinistralité.

Programme :

Le fonctionnement d'une menuiserie, la menuiserie composante du système de ventilation, les fermetures, la réception du support et le choix du type de pose, la gestion du chantier, la pose, les impacts liés aux défauts de mise en œuvre, le contrôle et l'autocontrôle, le rôle de l'occupant, vérification des acquis de la formation et remise des attestations.

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 600 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 480 €) 120 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 320 €) 280 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 600 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

PLATRES RAVALEMENT FACADES

9 et 10 MARS

Animé par ARGIO

Le plâtre a été très utilisé dans le bâti ariégeois aussi bien en intérieur qu'en extérieur, pour les revêtements et enduits des façades, murs, plafonds et sols.

Programme :

- Connaissance du matériau plâtre : chimie, histoire, géographie, propriétés techniques, avantages ...
- Règles de mises en œuvre (préparation des supports, épaisseurs, protections contre le ruissellement, ...)
- Enduction manuelle et mise en œuvre à la machine à projeter
- Finitions : enduction en conditions réelles de chantier (phasage, taille)
 - ⇒ coupé, direct à la berthelet ou mixte gratton / berthelet
 - ⇒ décapé, lavé
 - ⇒ poncé, pour parachèvement



Partie théorique et pratique

10 * conditions de financement des formations page 18

PLATRES DE SOL

22 et 23 JUIN

Animé par ARGIO

Les sols en plâtre offrent des solutions techniques, économiques et écologiques à la réalisation de sols minéraux.

Programme :

- Petit rappel historique des sols en plâtre
- Typologie et variétés des techniques : dalles et sols de finition (épaisseur, usages, supports, mode de finitions,...)
- Préparation des supports
- Sols enduits : Plâtre à plancher : mise en œuvre et finitions
- Sols auto-nivelant : Béton de Plâtres Auto-nivelants
- Sols spatulés : Bétons Cirés spatulables
- Terrazzo
- Protections des supports (huile, cire, minéralisation, etc ...)



Partie théorique et pratique

11 * conditions de financement des formations page 18

DEPANNAGE ET PERFECT. CLIM

20 et 21 JUILLET

Animé par ETE FORMATION

Diagnostiquer avec méthode une panne précise, en vue d'y remédier.

Maîtriser les paramètres de fonctionnement d'une climatisation en assurant les opérations de maintenance curatives.

Programme (l'essentiel):

- Principe de fonctionnement d'un circuit frigorifique (rappel des principes élémentaires de fonctionnement, règles de fonctionnement....)
- Entretien des climatiseurs préconisations (détection de fuites, fiches d'intervention....)
- Diagnostics de pannes (pannes frigorifiques, aérauliques et électriques)
- Etude de cas sur bancs pédagogiques (Climatisation)

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 600 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 480 €) 120 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 320 €) 280 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 600 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

A.N.C - Assainissement Non Collectif

16 et 17 MARS

Animé par AQUALOGIK

Assainissement Non Collectif : les pièges à éviter

De nouvelles obligations sont imposées aux communes, en matière d'assainissement non collectif, et notamment la mise en œuvre **d'un contrôle technique des ouvrages.**

Objectif :

Maîtriser les différents procédés, leur principe de base et spécificités respectives, et être capable d'installer un assainissement autonome dans le respect de la filière assainissement, de savoir identifier les pièges à éviter et écarter tout risque de contentieux juridique.

Programme :

Acteurs de l'ANC, Principe de fonctionnement et de dimensionnement, Dispositifs de traitement en ANC, infiltration des eaux traitées en ANC, Bilan et synthèse

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 600 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 480 €) 120 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 320 €) 280 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 600 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

Service Drone CAPEB 09

Le Service :

Mise à disposition gratuite d'un drone sur une durée maximum de 2 jours.

Les Bénéficiaires :

Tous les adhérents de la CAPEB 09.

Conditions préalables à cette mise à disposition :

- Suivi d'une formation obligatoire sur l'utilisation et l'exploitation optimale d'un drone (formation faisant l'objet de prise en charge.)
- Demande de réservation du drone effectuée auprès des services de la CAPEB 09
- Remise par l'adhérent d'un chèque de caution de 1250 € HT (Valeur du drone : plus de 2000€ HT)
- Signature d'une convention de mise à disposition entre la CAPEB 09 et l'adhérent.



FEEBAT RENOVE

Du 1 au 3 MARS

Animé par Jacques LEBART

Devenir responsable technique en rénovation énergétique de logements

Objectif :

- ⇒ Comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment dans le contexte du « PREH »
- ⇒ Savoir repérer les principaux risques en fonction des différents types de bâti, savoir les prévenir.
- ⇒ Connaître les principales technologies clés, les différentes solutions d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, leurs interfaces,
- ⇒ Identifier leurs interfaces et leurs risques de dégradations associées. Dans le cadre d'une approche globale, savoir appréhender et expliquer le projet de rénovation énergétique, en interprétant une évaluation.

* conditions de financement des formations page 18



IRVE niv. 1 - Installation de Bornes de Recharge de véhicules électriques

30 MARS

Animé par Groupe Cahors

Objectif :

- Identifier les besoins liés aux types de véhicule, à leur exploitation et aux installations électriques des clients,
- Identifier les normes, les types d'architectures, connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises,
- Mettre en œuvre et en service les bornes de charge.
- Être certifiés à l'issue de la formation et être en capacité d'obtenir la certification EV Ready de niveau P1.
- Déterminer l'infrastructure nécessaire et les modifications de l'installation électrique,
- Connaître les réglementations propres aux ERP et aux parkings,
- Choisir la borne adéquate et les accessoires associés,
- Mettre en œuvre et paramétrer les bornes de charge communicantes



Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 380 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 240 €) 140 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 160 €) 220 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 380 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

Service Caméra Thermographique CAPEB 09

Le Service :

Mise à disposition gratuite d'une caméra thermographique sur une durée maximum de 3 jours.

Les Bénéficiaires :

Tous les adhérents de la CAPEB 09, avec une priorité donnée aux **Eco Artisans** en cas de demandes simultanées de réservation.

Conditions préalables à cette mise à disposition :

- Suivi d'une formation obligatoire sur l'utilisation et l'exploitation optimale d'une caméra thermographique (formation faisant l'objet de prise en charge.)
- Demande de réservation de la caméra effectuée auprès des services de la CAPEB 09
- Remise par l'adhérent d'un chèque de caution de 3000 € HT (Valeur de la caméra : plus de 4000€ HT)
- Signature d'une convention de mise à disposition entre la CAPEB 09 et adhérent.



QUALIPAC

Animé par ETE

La qualification RGE dédiée aux pompes à chaleurs
Formation agréée pour la qualification RGE QUALIPAC (obligation de suivre les 5 jours)

Objectif :

Le stagiaire possédera les connaissances élémentaires de thermodynamique indispensable et maîtrisera le savoir faire en matière de dimensionnement des équipements, de conception de tous les circuits (chauffage, capteurs, etc.)

Partie théorique et pratique :

Les bases du conditionnement d'air, Notions de Thermodynamique, Conception Installations hydrauliques, Maintenance, Les capteurs horizontaux ou verticaux...

Test QCM



* conditions de financement des formations page 18

Du 3 au 7 AVRIL

Lieu: CAPEB 09
Durée: 35 heures sur 5 jours

Coût de la formation: 1 900 €
Repas à la charge du stagiaire

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 150 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 1 050 €)
(participation dispositif FEBBAT 700 €)
- Salarié 150 €
(participation CONSTRUCTYS 1 050 €)
(participation dispositif FEBBAT 700 €)
- Salarié autre 1 900 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

IRVE niv. 2 - Installation de Bornes de Recharge de véhicules électriques

Animé par Groupe Cahors

Programme :

Pour ceux qui ont déjà validé le niveau 1 !



Jour 1 :

- Prise en compte des besoins client (contraintes à prendre en compte),
- Méthodologie d'audit électrique de site.
- Conception d'une infrastructure d'une ou de plusieurs bornes communicantes.
- Maîtriser la structure de câblage communicante, EV Ready 1.4., niveau P2.

Jour 2 :

- Paramétrage du gestionnaire de bornes.
- Etude de cas comprenant au minimum :
Création d'une IRVE : Définition de la nomenclature produite, implantation sur le schéma unifilaire.
- Choix des composants de l'installation : Points de connexion, Dispositifs de protection, Gestion d'énergie, Solutions de pilotage.

* conditions de financement des formations page 18

8 et 9 JUIN

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 760 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 280 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 480 €)
- Salarié 440 €
(participation CONSTRUCTYS 320 €)
- Salarié autre 760 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

QUALIBOIS AIR

Animé par ETE

Cette certification permet de satisfaire aux exigences de compétences du référent technique de l'entreprise dans le cadre d'une demande de souscription à une qualification « RGE » dans le domaine de la chaudière bois énergie.

Objectifs :

- Acquérir les connaissances des principaux textes réglementaires, les données techniques et physico-chimiques du bois, la maîtrise du dimensionnement.
- Réaliser une installation ainsi que son entretien.

Partie théorique et pratique

Test QCM



* conditions de financement des formations page 18

Du 2 au 4 MAI

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 1140 €
Repas à la charge du stagiaire

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 90 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 630 €)
(participation dispositif FEBBAT 420 €)
- Salarié 90 €
(participation CONSTRUCTYS 630 €)
(participation dispositif FEBBAT 420 €)
- Salarié autre 1140 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

QUALIBOIS EAU

Animé par ADRAR

Cette certification permet de satisfaire aux exigences de compétences du référent technique de l'entreprise dans le cadre d'une demande de souscription à une qualification « RGE » dans le domaine de la chaudière bois énergie.

Objectifs :

- Acquérir les connaissances des principaux textes réglementaires, les données techniques et physico-chimiques du bois, la maîtrise du dimensionnement.
- Réaliser une installation ainsi que son entretien.

Partie théorique et pratique

Test QCM



* conditions de financement des formations page 18

Du 23 au 25 JUIN

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 1140 €
Repas à la charge du stagiaire

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 90 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 630 €)
(participation dispositif FEBBAT 420 €)
- Salarié 90 €
(participation CONSTRUCTYS 630 €)
(participation dispositif FEBBAT 420 €)
- Salarié autre 1140 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

QUALIPV - Module ELEC

Animé par ETE

Objectif :

- Connaître les enjeux économiques, les applications, les procédés et principes de pose

Programme :

Principe et technologie des systèmes photovoltaïques

- Principe de base de conversion photovoltaïque

Le marché - le dimensionnement - la réglementation

- Normalisation - sécurité
- Dimensionnement d'une installation (évaluation des besoins, étude des coûts, rentabilité)

Travaux pratiques : les sites isolés et le raccordé au réseau
QCM et bilan



14

* conditions de financement des formations page 18

Du 15 au 17 mai

Lieu: CAPEB 09
Durée: 24 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 900 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 180 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 720 €)
- Salarié 420 €
(participation CONSTRUCTYS 480 €)
- Salarié autre 900 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

FEEBAT RENOVE

Animé par Jacques LEBART

Devenir responsable technique en rénovation énergétique de logements

Objectif :

- ⇒ Comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment dans le contexte du « PREH »
- ⇒ Savoir repérer les principaux risques en fonction des différents types de bâti, savoir les prévenir.
- ⇒ Connaître les principales technologies clés, les différentes solutions d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, leurs interfaces,
- ⇒ Identifier leurs interfaces et leurs risques de dégradations associées. Dans le cadre d'une approche globale, savoir appréhender et expliquer le projet de rénovation énergétique, en interprétant une évaluation.



15

* conditions de financement des formations page 18

Du 10 au 12 JUILLET

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 710 €
(660 € et 50 € QCM)

Formation remboursée à hauteur de 660 € on se charge de tout

L'entreprise établira un chèque de 710 € par stagiaire à l'inscription.

Repas à la charge des stagiaires

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

MÉMOIRE TECHNIQUE

7 FÉVRIER

Animé par Régine MOULLET

Savoir vendre son entreprise dans le cadre des marchés publics

Objectif :

Acquérir une méthodologie simple pour constituer un mémoire technique efficace.

Programme :

- Repérer et sélectionner ses marchés
- La réponse à un appel d'offre, un véritable acte commercial
- Mettre en avant les atouts de son entreprise au travers du dossier de capacités
- Construire un Mémoire technique efficace
- « Pour savoir où on va, il faut savoir où on est »

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 200 €) 72 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 160 €) 112 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

ASSISTANTE BTP

À partir du 24 AVRIL au 19 JUILLET

Animé par 3 formateurs

Objectif :

L'objectif de cette formation est d'apporter les ressources nécessaires à la polyvalence exigée par ce métier en matière de gestion administrative, d'organisation, de planification de l'activité de l'entreprise du bâtiment, de relation clients et fournisseurs, ...

Parcours pédagogique:

- Connaissances Générales d'une entreprise du BTP et son environnement
- Administratif et social d'une entreprise artisanale du bâtiment
- Environnement technique et réglementaire dans le BTP
- Protection des données personnelles (RGPD), archivage et classement des documents afférent à une entreprise artisanale du bâtiment (1 jour)
- Procédure et déroulement administratif d'un marché du BTP (2 jours)
- Marchés Publics et Privés BTP - sous-traitance (3 jours)

Calendrier des différents modules: 24/04, 22-23/05,07/06, 15-16/06, 30/06, 06-07/07, 17-18-19/07

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 96 heures sur 12 jours

Coût de la formation: 3 264 €

RESTE À CHARGE*

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 1 920 €) 1 344 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 3 264 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)



AIDE AUX TRAVAUX

2 SESSIONS PROGRAMMÉES

Animé par Stéphane AUGÉ

28 FÉVRIER / 1^{er} JUIN

Aides financières en faveur des clients

Objectif :

Argumentez vos devis en maîtrisant l'ensemble des aides en faveur des travaux d'économies d'énergie.

Programme :

Le crédit d'impôt transition énergétique, L'éco prêt à taux zéro, les obligés, critères, mentions obligatoires, Les aides « habiter mieux » de l'ANAH, L'éco chèque logement Occitanie, La TVA à taux réduit, Les aides locales, La fondation du Patrimoine, Le principe d'éco-conditionnalité et le cumul des aides.

* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 200 €) 72 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 160 €) 112 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription > Session de FEVRIER > Session de JUIN](#)

CHORUS PRO

12 MAI

Animé par Régine MOULLET

OBLIGATOIRE AU 1^{er} JANVIER 2020 (plus de dépôt papier)

La facture dématérialisée ou facture électronique est un outil de simplification des rapports entre clients et fournisseurs. Dans le cadre des marchés publics, son usage est obligatoire pour toutes les entreprises au 1^{er} janvier 2020.

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les enjeux et objectifs de la dématérialisation des factures
- Se familiariser avec la plateforme Chorus Pro
- Connaître les fonctionnalités principales pour créer son compte et déposer ses factures en mode portail
- Suivre l'évolution de sa facture, du dépôt au règlement

* conditions de financement des formations page 18

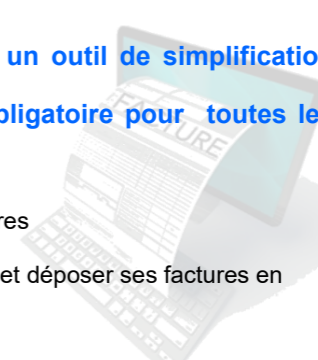
Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 200 €) 72 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 160 €) 112 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)



GESTION DU STRESS DANS LE BTP

14 AVRIL

Animé par PERFORM

Objectif :

- Apprendre à se prémunir contre le stress (anticipation-prévention)
- Apprendre à prendre conscience du stress en soi et/ou en autrui (perception-compréhension)
- Apprendre à le transformer (gestion-transformation)
- Être capable de gérer son temps au travail et savoir s'organiser

Programme :

- Comment éviter d'être victime d'un pic de stress ?
- Apprendre à définir une émotion
- Comprendre les mécanismes du stress
- Évaluer ses attitudes face au stress
- Gérer son stress efficacement
- Accroître sa résistance au stress



* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 200 €) 72 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 160 €) 112 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

DOCUMENT UNIQUE DU BTP

5 AVRIL

Animé par PERFORM

Objectif :

Mettre en œuvre une démarche d'évaluation des risques professionnels, améliorer les conditions de travail, gagner en performance et rédiger le document unique pour une entreprise du BTP.

Programme :

- Présentation démarche document unique
- Comment rédige t'on son document unique ?
- Présentation des mesures de prévention

EVALUEZ VOS RISQUES PROFESSIONNELS !



* conditions de financement des formations page 18

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 200 €) 72 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 160 €) 112 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

CONDITIONS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS

Les stages effectués par le Chef d'Entreprise, son conjoint ou les salariés, peuvent solliciter une participation financière des Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) ou des OPCO (CONSTRUCTYS).

Chef d'entreprise et conjoint collaborateur du bâtiment



Si vous dépendez du Fonds d'Assurance Formation des chefs d'entreprise Artisanale (FAFCEA), vous réglez uniquement les sommes à la charge de votre entreprise et nous assurons le suivi de votre prise en charge sous réserve des critères de prise en charge suivants.

- Pour l'année 2023, **les conditions de financement restent inchangées.**
La durée maximale par stagiaire est de 100 h et le coût pédagogique des stages techniques est à 30 €/h.

- **Présentation lors de l'inscription de l'attestation de versement de la contribution formation professionnelle datant de moins d'un an.**

Ces réserves ne s'appliquent pas aux dispositifs
FEEBAT RENOVE, QUALIPAC, QUALIBOIS modules air et eau, QUALISOL et QUALICETI.

Salariés du bâtiment (CONSTRUCTYS)



L'OPCO de la Construction CONSTRUCTYS pour les entreprises - de 50 salariés participe financièrement aux formations à hauteur de **20 € de l'heure par stagiaire** et dans la limite des fonds disponibles octroyés par Constructys.

A la demande de la CAPEB, Constructys a supprimé les plafonds pour les moins de 50 salariés, et c'est une grande avancée pour nos entreprises.

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, Constructys peut également prendre en charge une partie du salaire de vos salariés en formation (montant maximum 13€/heure/stagiaire pour les entreprises - de 11 salariés).

Vous réglez uniquement le montant restant à la charge de votre entreprise. Les coûts pédagogiques pris en charge par Constructys sont directement réglés à l'organisme de formation

Ces réserves ne s'appliquent pas aux dispositifs
FEEBAT RENOVE, QUALIPAC, QUALIBOIS modules air et eau, QUALISOL et QUALICETI.

Entreprises ne relevant ni du FAFCEA, ni de CONSTRUCTYS

Vous réglez le montant total de la formation et nous vous fournissons les documents à transmettre à votre OPCO afin de constituer un dossier de demande de financement.



- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES -

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par le CTFPA dans le cadre de la formation professionnelle continue ainsi que les prestations techniques.

Le fait que le CTFPA ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

Toute prestation accomplie par le CTFPA implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

2. Prestations

Les prestations de services concernées par ces conditions générales de vente sont les suivantes :

Formation inter-entreprises : formation sur catalogue et formation sur le site Internet.

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client.

Conseil, suivi et accompagnement formation

3. Inscription, Devis

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par le CTFPA, de la convention de prestation de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial du client accompagnée du chèque de participation.

Toute commande spécifique de formation sur mesure fera l'objet d'une confirmation écrite en retournant le devis du CTFPA dûment revêtu du cachet commercial du client, signé et accompagné de la mention manuscrite « bon pour accord ».

Une lettre de convocation et ou un mail indiquant le lieu exact et les horaires de la formation seront adressés au participant.

Le CTFPA ne peut être tenu responsable de la non-réception de ceux-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressées au client après chaque formation.

4. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux du CTFPA et ses annexes implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires.

5. Prix

Prestations de formation : Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, le CTFPA n'étant pas assujéti à la TVA.

6. Paiement

Le règlement du prix des formations ou des prestations techniques est effectué par :

chèque libellé à l'ordre du CTFPA.

virement en précisant le nom de l'entreprise et l'intitulé du stage ou de la prestation technique.

Espèces.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

7. Règlement par un organisme tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers

(OPCA...), il appartient au client :

de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.

d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas au CTFPA avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

8. Délais de paiement

Tout paiement de formation s'effectue avant l'entrée en stage du client.

9. Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Auquel s'ajoute l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, le CTFPA se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

10. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande au CTFPA sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), le CTFPA pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation dans un délai de 5 jours ouvrés ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entrainera la facturation du coût du reste à charge (déduction faite de la prise en charge OPCO, Fonds d'Assurance Formation, ...) de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

Le CTFPA se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail ou par téléphone, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait du CTFPA. En cas d'annulation définitive de la formation par le CTFPA, il est procédé à la restitution des règlements perçus. En cas de réalisation partielle par le CTFPA, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

12. Supports de formation

Les stagiaires et clients des formations dispensées par le CTFPA ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...).

Les supports de formation restent la propriété exclusive du CTFPA et/ou du formateur.

13. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

14. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que : des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du CTFPA.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : CTFPA, 11 rue Jean Monnet - BP6 - 31240 SAINT JEAN ou par mail à : communication@ctfpa.fr.

En particulier, le CTFPA conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée légale. Enfin, le CTFPA s'engage à ne pas diffuser, sans accord du stagiaire, à l'issue des formations toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de mises en situation.

15. Tribunal compétent

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

Ainsi et en application du décret N° 2015-282 du 11 mars 2015, en cas de litige survenant entre le Client et le CTFPA à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable tout recours judiciaire.

Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.

Chefs d'entreprise, Conjointes Collaboratrices & Salariés

Renseignements : service formation au 05 34 09 81 82 ou formation@u2p09.fr

Raison sociale :
Effectif salariés (hors apprentis):.....
Nom- Prénom du chef d'entreprise:.....
Adresse:.....
.....
N° tel.:.....
Mail:.....
Activité :
N° SIRET : ____ . ____ . ____ . 000__ Code NAF: ____

Signature / Cachet

A retourner dès réception

Par mail : formation@u2p09.fr Ou courrier: CAPEB CNATP 09 BP 10133 - 09003 Foix Cedex

**Merci de joindre UN chèque PAR STAGE à l'ordre du CTFPA
une convocation vous sera adressée environ une semaine avant le début de la formation
Indiquez ci-dessous les formations intéressant votre entreprise en complétant le tableau**

Intitulé de la formation	Nom- Prénom stagiaire	Date de naissance	Statut
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié

FINANCEMENT DES FORMATIONS

CHEF(FE)S D'ENTREPRISE, CONJOINT(E)S COLLABORATEUR OU CONJOINT(E)S ASSOCIÉ(E)S
Le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA),
avance les montants de vos formations techniques.

Grâce à la subrogation, vous réglez uniquement la différence restant à votre charge.
Nous assurons le gestion et le suivi de votre demande de prise en charge.



SALARIÉ(E)S DU BTP,

Constructyvs participe financièrement aux coûts de formation et aux salaires selon des plafonds de prise en charge.
Grâce à la subrogation, vous réglez uniquement la différence restant à votre charge.
Nous effectuons et assurons le suivi de votre demande de participation financière.

**Profitez des financements pour vous former et former vos salariés !
Simplifiez-vous la gestion des dossiers avec notre service de proximité
« BACK OFFICE FORMATION »**

Pour tout renseignement :

Katia CATTANEO
Assistante de Direction
Chargée des formations
et des qualifications
05.34.09.81.82



Monique MACIEL
Chargée des relations
avec les Entreprises
06.80.04.08.78
formation@u2p09.fr